

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 357/6° L portant approbation du budget annexe du Port de commerce de Djibouti pour exercice 1967,

n° 357/6° L

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 janvier 1967

Numéro JO  
n° 3 du 01/03/1967

Date du numéro  
1 mars 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Est adopté pour l'exercice 1967. le budget annexe du Port de commerce de Djibouti, arrêté : 1° Pour le budget ordinaire, en recettes et en dépenses à 556.000.000 FD (cinq cent cinquante-six millions de francs Djibouti) : 2 Pour le budget extraordinaire, en recettes et en dépenses, à 194788 000 FD (cent quatre-vingt auatorze millions sept cent quatre-vingt-huit mille francs Djibouti).